L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 19 SEPTEMBRE 1889.

Théâtre de l'Opéra.

ENGAGEMENTS.

Notre dernière correspondance de Paris (vendredi 6 septembre) ne nous parle point des artistes du chant; on sait qu'ils sont tous engagés, et nous en avons donné les noms à nos lecteurs.

Mais tout n'est pas dit quand ce cadre est rempli; il en est un autre d'une importance capitale, qui trop fréquemment fut négligé ici; et par suite de cette négligence que d'exécutions compromises; nous voulons parler de l'orchestre.

Que de fois n'avons-nous pas eu là des virtuoses de fausses notes; des nihilistes de la musique, attentant aux souverainetés de l'art, raclant ou soufflant avec une persistance, un enthousiasme désespérante.

Jamais le rôle de l'orchestre ne fut plus considérable qu'à l'époque, à l'évolution, pourrions-nous dire, où nous voici. Il est même nombre d'ouvrages à cette heure — et nous ne voulons pas prétendre que ce soit là un progrès dans le drame lyrique — qui ne vivent guère que par cet orchestre.

M. Maugé a donc voulu donner tous ses soins à cette partie de son personnel, et il paraît avoir achevé aussi son œuvre en cela.

On retrouvera, cette saison-cela va demoi—à l'orchestre de l'Opéra, plusieurs des instrumentistes de la saison dernière; musiciens de talent, dévoués à l'administration, maîtres du répertoire, prompts à l'étude.

Mais, par contre, d'autres ont été remplacés, soit qu'on les ait jugés insuffisants, soit qu'ils aient voulu s'engager autre part. Tout compte fait, la direction n'a rien négligé, afin d'obtenir en deça de la rampe un ensemble digne de celui du chant. Elle croit avoir été heureuse dans son effort, et nous savons qu'en cela non plus elle n'a pas lésiné sur les frais.

Inutile de parler de ceux qui nous restent du *stock* de l'hiver dernier, pour employer l'argot commercial; contentons nous d'écrire qu'on a engagé à Paris deux premiers violons, deux seconds, qu'on nous dit être acquisitions de véritable valeur; un second violoncelle, qui jusqu'ici a joué le premier dans des théâtres d'ordre, et s'y est fait remarquer comme violoncelle solo; un premier cor et un troisième, recommandés comme artistes de haut mérite; un troisième trombone qui toujours a tenu le pupitre du premier.

Nous avons, il y a quelques semaines déjà, parlé, en répétant le bien qu'on nous en avait écrit, du pianiste accompagnateur, premier répétiteur (le nom nous échappe et nous n'avons pas le temps de consulter nos liasses) nouvellement engagé. Parmi les artistes de l'orchestre il aura de précieux collaborateurs: cinq répétiteurs dont quatre pour les chœurs et un pour le ballet, et aussi deux instrumentistes parfaitement capables de tenir le piano au besoin. Il en résultera donc une activité redoublée dans la marche du répertoire.

A la tête de cet orchestre demeure M. Leufant et on sait avec quelle conscience, avec quelle compétence il s'est acquitté de ses fonctions. Il aura pour sous-chef un artiste sérieux également: M. Lair.

Le ballet n'était pas tout à fait au complet à la date du 6 septembre; il l'est certainement aujourd'hui.

Quant au peintre dont il a été question dans ces colonnes, on est revenu sur son engagement pour des causes que nous ignorons. Mais nous n'avons point à le regretter, s'il en faut croire notre correspondant parisien, qui nous affirme que son remplaçant, M. Berger, lui est supérieur.

M. Berger a dû quitter Paris le 10 septembre, afin de se rendre à Liverpool, où il allait prendre passage sur le prochain steamer du *Inman line*, la ligne anglaise la plus rapide.

L'artiste sera donc ici sous peu de jours.

En thèse générale l'ouverture du Théâtre de l'Opéra a lieu du 10 au 15 novembre; cette date a été avancée de quelques jours pour la saison 1889-90. Selon toutes probabilités le début se fera le mardi 5 novembre au plus tard.

Ce n'est pas sans motif que la direction en agit ainsi.

Et d'abord, le Carnaval finit vers le 18 février, croyons-nous; par conséquent, même en ouvrant le 5 novembre—et la campagne durant quatre mois—on aura à jouer toute une quinzaine du Carême, ce qui, à la Nouvelle-Orléans, on le sait trop, est toujours périlleux aventure pour une exploitation théâtrale. En retardant de dix jours l'inauguration de la saison, le péril s'aggraverait d'autant.

Cette considération qui a sa gravité, n'est pas la seule.

Les engagements actuels pour la Nouvelle Orléans offrent cette difficulté très sérieuse, très difficile à surmonter, qu'ils sont pour quatre mois seulement, tandis qu'en France, en Europe ils s'étendent généralement à sept ou huit mois. C'est là l'un des faits sur lesquels les artistes —nous voulons surtout dire la tête de troupe—basent leurs exigences comme chiffre d'appointements; ainsi le directeur est obligé de payer partiellement un temps qu'il n'emploie pas.

De plus ces mêmes artistes sont habitués à voir les théâtres s'ouvrir vers le 15 septembre, la plupart; le 1er octobre, presque par exception. Notre ouverture, reculée forcément aux premiers jours de novembre, soulève donc leurs objections, et afin qu'on ne s'attarde pas trop en cela, afin d'avoir une garantie à cet égard, ils ont imposé cette fois une clause, aux termes de laquelle leurs appointements commenceront huit jours après l'arrivée à la Nouvelle-Orléans.

C'était un *sine qua non*.

En présence de cette stipulation on comprend quelles seraient les charges accrues de la direction, si ses sujets, arrivés ici vers le 24 [illegible] 25 octobre, ne débutaient que vers [illegible] novembre. En défalquant les huit [illegible] de latitude laissés au directeur, il lui resterait une douzaine de jours, de non-activité toujours, à ajouter au budget, et si vous songez à la petite armée dont se compose un personnel de théâtre, vous aurez une idée de la carte à payer additionnelle qui se produirait ainsi.

Mais alors pourquoi ne pas quitter la France plus tard? répondront peut être quelques uns.

A ceux là nous répliquerons qu'il y a toujours danger, danger même très menaçant à garder trop longtemps en France, dans le *far niente*, une troupe, troupe lyrique surtout, destinée à l'étranger. Il est des désertions sous tous les drapeaux....

Nous ne voulons pas entrer ici dans les menus détails que l'expérience nous a appris à cet endroit; mais nous estimons qu'il est infiniment plus prudent de tenir tout son monde—et le plus vite possible—sur le steamer qui le doit emporter. En pareil cas la trop longue expectative sur terre ferme est parfois mauvaise conseillère.

Dans les conditions ordinaires, il eut été peut-être plus avantageux pour la direction Maugé de renvoyer au 15 novembre sa soirée d'ouverture; mais en face du Carême bas, comme sera celui de 1890, sous la pression de cette clause des huit jours que nous avons rappelée plus haut, elle agit prudemment, nous le reconnaissons, en hâtant l'ouverture.

Le budget a dû nécessairement subir une forte augmentation; il est donc urgent de grouper autant que possible les conditions favorables et le premier soin conseillé par la prudence est de ne pas trop longtemps s'aventurer dans la période du Carême. L'escalmie succède au Carnaval; et cette accalmie là n'est rien qui vaille pour le théâtre; comme la bonace, dont se méfient les marins, elle amène aussi les naufrages.

L. PLACIDE CANONGE.

—Nous apprenons que M. Geo. Gay donnera aujourd'hui une conférence, rue St Charles, 98. Remerciment pour l'invitation qui nous est adressée.

—Les dix-huit représentations des œuvres de Wagner, qui viennent d'être données à Bayreuth, ont produit 124,000 piastres; les frais ont été de 60,000 piastres. Sur ce montant une somme de $13,000 a été payée à la famille du compositeur.

Les bénéfices nets, résultant de ces exécutions du répertoire du maître, sont exclusivement destinés à préparer de nouvelles représentations au théâtre de Wagner et à la subvention d'artistes de l'école wagnérienne.

Chez le Ministre:
—Je désirerais un ouvrage convenable, quelque chose d'un peu historique.
—Voulez-vous les Derniers Jours de Pompéi?
—De quoi est-il mort?
—D'une éruption, je crois.

AND YOU, ONE AND ALL WILL STAND BY

Wolff's ACME Blacking

the most perfect Blacking for men, women and children, of this enlightened century.

WOLFF & RANDOLPH, Philada.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 19 sept. 1889.—Indications pour la Louisiane: Beau temps; vents du nord, plus chaud dans la partie nord, température stationnaire dans la partie sud.

Température du 18 septembre 1889.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	70	21
Midi	76	25
3 P. M.	78	25
6 P. M.	74	24

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Frank Belerings à Mlle Catherine Luis.
John Kent à Mlle Mary A. Clark.
Edward Bluet à Mlle Lorena Hood.

Naissances.

Mme Sento Di Trapani, un garçon.
Mme Frank R. Sandstrom, une fille.
Mme Charles A. Doisseau, un garçon.
Mme Eduardo Sevilla, un garçon.
Mme Manuel J. de Figuerada, une fille.
Mme Pierre Broyard, un garçon.
Mme Chas H. McChesney, une fille.
Mme Ferdinande Maesui, un garçon.
Mme Carlos Derbes, un garçon.

Décès.

Mme Vve Maria Shear, 35 ans, Shakspeare Alms House.
Lawrence J. Bannen, 29 ans, coin des rues Canal et White
Ignatz Schaff 55 ans, 470 rue St-Pierre.
Mme Vve Mary J. Gilling, 81 ans, 337 1/2 rue Chestnut.
Harrison Owen, 48 ans, coin des rues Roman et Palmyre.
Victorine Rabeteau, 24 ans, 260 rue Robertson.
Frank J. Walsh, 33 ans, 29 rue Musique.
Mlle Alice Sarre, 18 ans, 366 rue Bourbon.
Mme Vve Leocadie Coignard, 50 ans, 45 rue Tonti, côté nord
Henry Bultmann, 39 ans, rue Morales, près Louisa.
Mme Vve Victor Diedelet, 91 ans, 126 rue Ste Anne
Lizzie Dougherty, 18 mois, 62 rue St-James.
*Bertha Bruno 6 ans, coi des rues Ursulines et Remparts.
Joseph L. English, 2 ans, St-Vincent Infant Asylum
Joseph Carver, 6 jours, 550 1/2 rue Gravier.
*Victoria Bedford, 4 ans, Alger.

*Diphthérie.

Des cas de diphthérie ont été constatés aux endroits suivants: No 176 rue St Antoine; No 139 rue Monroe, Alger: No 303 rue Girod.

Cour civile.—Adler Goldman, Commission Co., contre Moses Bruner pour $1,800.

Emile Boyard contre sa femme Marie L. Herrera pour obtenir le divorce.

L'Etat contre Mantz Stich & fils pour $150.

L'Etat contre W. E. Rau pour le même montant.

Charles Beaumont contre Alcée Deneboug en $5,000 de dommages pour fausse accusation de détournement.

Frolletti Cusimano contre la John Zucco fruit Co. pour $664,10.

A. M. & J. Solari contre Menard frères pour $313,65.

Edw. Dunn contre Michel Garrity pour être mis en possession.

Vve. Richard Bryans contre Alphonse et Jules Bauchange pour $600.

Frank Hener contre E. T. Lèche pour obtenir une injonction.

Les successions Thos. Lucy Ant. Gratard, Cécile Tharaux, F. Aubert, Annie Boudget et Frank D. Atkinson sont ouvertes.

Edgar Bachemin contre Félix Bachemin en dissolution de société.

Cour Criminelle.

Jos. Lange, diffamation—Ordonnance de non lieu.

Rachel Johnson, larcin — Reconnue coupable.

John Kelly, coups et blessures—Reconnu coupable et recommandé à la merci de la cour.

W. Johnson, port d'armes cachées—$10.

Willis Moulton, port d'armes cachées—10 jours.

Affaires municipales. — Le sous-commissaire des travaux publics, M Renaud reçoit toujours des plaintes au sujet des dégâts causés par les bestiaux errants.

—Le Maire est décidé à mettre les propriétaires d'établissements de jeu dans l'alternative de fermer ou de payer une forte taxe dont le produit servira à subventionner les salles où les patients se font de jour en jour plus nombreux.

—MM. J. A. Aiken & Cie ont été informés d'avoir à réparer le quai qui s'est affaissé au pied de la rue des Nonnes.

Police Board.—Sous la présidence du Capt. Beanham, le Board s'est réuni, hier soir. Etaient présents: MM. Parker, Borne, Demoruelle et Drolls. Quatre agents ont comparu: le caporal Ducoing, pour négligence, a été condamné à perdre 3 jours d'appointements. Le surnuméraire Burns, même délit, même condamnation.

L'homme de patrouille Toole accusé de désertion a été acquitté mais condamné toutefois à perdre deux jours d'appointements pour n'avoir pas annoncé sa maladie au chef.

Le surnuméraire Hall, inconduite, l'accusation est retirée.

Thos O. Hanlan a été nommé surnuméraire.

Walter E. Nobles a été nommé opérateur de télégraphe du 7ème Precinct à la place de M. Th. Hyatt, décédé.

Plusieurs palefreniers ont été nommés pour soigner les chevaux des wagons de police.

Lecture du rapport hebdomadaire du Chef Hennessey.

Reed en prison. — Le barbier Reed, qui a violé la jeune Louisa Schumaker, a comparu hier devant le recorder Murphy, et a été renvoyé à la prison de paroisse sans être admis à fournir caution. La jeune fille a été internée à la Maison du Bon Pasteur.

L'affaire des bons d'Etat.—Singulière histoire que celle de ces bons d'Etat annulés, cancelés, devant être détruits par ordre de la Législature, et qui, soudain, reparaissent, rentrent dans la circulation, se font payer leurs intérêts, tout comme s'ils étaient parfaitement valides.

Ordre avait cependant été donné de les faire disparaître, de les brûler. Ils ne l'ont pas été. On ne peut douter de leur existence sur la place et ailleurs; ils ont été saisis, palpés, parfaitement identifiés; pas moyen de nier. Les bons existaient dans les bureaux du Trésorier, comment et pourquoi en sont-ils sortis?

On avait ordonné leur destruction par le feu. Comment et pourquoi n'ont-ils pas été brûlés? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre. Que la Constitution ait été impudemment violée, cela ne fait l'objet d'aucun doute, mais ce qu'il y a de plus grave, l'Etat y perd une somme énorme, et les détenteurs de ces bons se trouvent indignement frustrés.

Tout cela se passait sous l'administration du major Burke, alors trésorier d'Etat; sa responsabilité se trouve sérieusement engagée. Il vient d'apprendre le fait, par télégraphe, à Londres, où il se trouve en ce moment. Il a répondu immédiatement qu'il allait s'embarquer par le premier steamer qui partirait pour les Etats-Unis et qu'il répondait de tout, jusqu'au dernier dollar. Ayons donc la patience d'attendre son arrivée et suspendons notre jugement jusqu'à ce que lumière soit faite sur cette ténébreuse affaire.

Le feu.—Hier matin, à 11 heures, le feu a pris à la toiture du No 381 de la rue St-André, chez Mme Fry. Il a causé $25 de dégâts et a été éteint sans qu'il fut nécessaire de donner l'alarme.

Rixe de paix.—Hier à 2 heures 30 P. M., Peter Jackson, Albert Prosper, Jno. Williams et un certain Gabe, [illegible] ont attaqué un nommé P. Nicholas [illegible] Derbigny et Champs-Elysées et l'ont blessé à la [illegible]. Ils ont ensuite tiré des coups de revolver dans le canal Claiborne. Ils ont été arrêtés.

Au feu.—Hier, à 3 h. 30 P. M., le feu a été mis à un hangar par les étincelles d'un fourneau au No 95 de la rue Montégut, chez M. John Roberts. Dommages insignifiants.

Incendie.—Hier soir, à minuit et demi, le feu a détruit, encoignure Pardido et Dorgenois, une ancienne laiterie habitée par Mme Elizabeth Adams, à qui elle appartenait.

Cet immeuble, qui était en bois et sans étages, était assuré $750 et le mobilier $200. Le feu a pris, on ignore comment, dans une chambre à coucher.

Paragraphes. — Le capitaine Kerkham, officier des signaux, a annoncé que la tempête qui est passée sur le golfe a mis un terme au régime de chaleur dont l'accablante persistance menaçait de vouloir se prolonger. Puisse M. Kerkham ne pas se tromper

—Le grand jury a présenté deux verdicts d'accusation, l'un contre Walter Brown, pour meurtre de son beau-père Valentine, le 1er août; l'autre contre G. W. Kleyle qui a tué Edward Meyers le 14 juillet dernier.

—On a trouvé un orgue rue Joséphine près Waters. Il a été déposé à la 6me station.

—Le maréchal des Etats-Unis a saisi sept paquets de marchandises, parmi lesquelles se trouvaient 12 douzaines de boutons de manchettes, sur lesquelles étaient représentées des choses obscènes. Les marchandises arrivaient d'Europe.

—Les grands vents ont refoulé l'eau du lac dans les canaux de navigation, mais pas au point toutefois de laisser craindre un instant à la rupture des digues, qui du reste ont été examinées par le sous-commissaire des travaux publics, qui s'est retiré convaincu de leur solidité.

—Le juge Murphy a renvoyé hier devant la Cour Criminelle les deux négresses accusées de l'empoisonnement du nègre Moses Parsons.

—Une nommée Gertie McDonoth âgée de 42 ans, qui avait pris une dose exagérée de morphine, a été transportée du No 165 de la rue de la Douane à l'hôpital.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

M. de Freycinet.

Paris, 18 septembre.—M. de Freycinet, ministre de la guerre, fait, en ce moment, une inspection des cantonnements militaires en Savoie. Le sixième corps d'armée lui a fait une réception enthousiaste.

Un banquet a été donné en son honneur hier après-midi à St-Michel.

Le général de Miribel, commandant le 6me corps, a porté un toast à M. de Freycinet. Il a dit que l'armée avait une entière confiance dans le ministre de la guerre.

M. de Freycinet a répondu au toast. Il a parlé du patriotisme des officiers et des soldats et a ajouté que le pays avait toute sa confiance en ceux-ci.

Aujourd'hui, le ministre de la guerre a passé en revue 45,000 hommes de troupes.

Rente française.

Paris, 18 septembre—Le trois pour cent est coté à 85 francs 52 1/2 centimes.

La grève à Londres.

Londres, 18 Sept.—Le travail sur les docks reprend son aspect normal.

Peu d'ouvriers n'appartenant pas à l'Union sont employés et un grand nombre de ceux engagés pour remplir la place des grévistes, joignent l'Union. Il n'y a pas eu d'attaque, ce matin, sur les *black legs*, par ceux qui ont pris part à la récente grève.

Londres, 18 septembre.—Trois mille hommes se sont réunis, cette après-midi, en dehors du dock Victoria, et ont demandé le renvoi des ouvriers qui ont été engagés pendant la grève, avant l'arrivée de ceux-ci à leur travail.

Les directeurs de la compagnie ont repoussé cette demande.

Les travailleurs sont gardés par des agents de police.

Londres, 18 septembre.—Les directeurs des compagnies des docks ont envoyé une protestation au cardinal Manning et au Lord Maire, leur signalant les actes de violence des grévistes depuis qu'une convention a été conclue pour le règlement de la grève.

Ils ajoutent dans les protestations qu'un grand nombre des grévistes refusent maintenant de se soumettre aux termes de la dite convention et prient au Cardinal et au Lord Maire d'user de leur influence dans l'intérêt de la paix.

Londres, 18 septembre. — Une conférence a eu lieu aujourd'hui entre le cardinal Manning, le Lord Maire et les directeurs des compagnies des docks, relativement à l'attitude des grévistes.

Le Cardinal a promis qu'il exhorterait les grévistes à observer l'engagement qu'ils ont pris de ne pas molester les blacklegs.

Le Lord-Maire a dit qu'il lancerait une proclamation contre toutes démonstrations séditieuses par les grévistes.

Le gouvernement espagnol et le Sultan du Maroc.

Madrid, 18 septembre—Le capitaine, quatre matelots et un passager du navire espagnol qui a été capturé par les indigènes sur la côte du Maroc, ont été emmenés dans l'intérieur du pays, pour être vendus comme esclaves. Le gouvernement espagnol demandera immédiatement au Sultan du Maroc la remise des prisonniers.

L'impératrice douairière Frédéric—Le Czarewitch.

Berlin, 18 septembre—L'impératrice Frédéric, accompagnée de ses filles, est partie, ce matin, de Berlin pour Copenhague.

Le czarewitch est parti ce matin pour Altoona.

Mort du Rév Dr Somerville.

Londres, 18 septembre—Le Rév Dr Somerville, ministre écossais marquant, est mort.

M. Sexton.

Londres, 18 septembre—M. Sexton prépare un discours qu'il prononcera devant la commission Parnell, quand celle-ci reprendra ses sessions le mois prochain.

On croit que M. Sexton parlera pendant quatre jours consécutivement.

Steamer en feu.

Québec, 18 Sept.—Le service des signaux rapporte que le steamer *Canopus*, de Cap Breton, ayant à son bord du charbon pour Montréal, était à la hauteur de la pointe Fame à 1:30 heures P. M., avec sa cargaison en feu. On lui enverra des secours de Québec.

Neige—Gelée.

Iron Mountain, Mich., 18 septembre. —La première neige de l'année dans cette section est tombée hier soir et a été suivie d'un violent *cold-wave*.

Dubuque, Iowa, 18 Sept.—Il y a eu une forte gelée hier soir, en cette localité, et sur toute la ligne de l'Illinois Central R. R. La récolte en a été fortement endommagée, dit-on, sur plusieurs points.

East Tawas, Mich. 18 Sept.—La forte gelée d'hier a fait beaucoup de mal au villes.

Conférence au sujet de la grève à Winslow.

Denver, Col., 18 septembre—Une dépêche d'Albuquerque, Nouveau Mexique, annonce: "Le comité de la Fraternité des conducteurs de chemins de fer et des serre-freins, qui se trouvait en cette ville pour conférer avec l'administrateur, le général Robinson, relativement à la grève qui a eu lieu sur le Atlantic & Pacific R. R., à Winslow, est parti hier soir après avoir eu deux conférences avec M. Robinson. Le résultat en a été, dit-on, satisfaisant et sera probablement rendu public cette après-midi."

Nouvelles de la Chine et du Japon.

San Francisco, 18 septembre — Le steamer *City of Sidney* est arrivé aujourd'hui de Hong Kong et de Yokohama, ayant quitté ce dernier port il y a environ dix-neuf jours. Les dernières nouvelles de Chine annoncent que tous les officiers allemands, sauf trois d'entre eux, ont l'intention de revenir ici après leur service de trois ans. Le gouvernement japonais doit faire construire trois navires de guerre qui coûteront trois millions de piastres chacun. Sept autres navires de guerre doivent être construits en France et en Angleterre avant l'année 1890.

WASHINGTON.

Grands vents.

Washington, D. C., 18 septembre, 8 A. M.—Des vents très violents continuent sur la côte du golfe; le maximum de la vélocité est de 30 milles à l'heure vers la côte de la Floride; le vent souffle du sud-est. Ce matin il vient du nord-ouest; sa vélocité est de 36 milles à l'heure à la Nouvelle-Orléans et de 20 milles à Galveston.

La tempête qui avait son centre hier matin dans la région du lac Supérieur a pris la direction est vers la côte de l'Atlantique.

La place de Commissaire des Pensions.

Washington, D. C., 18 septembre—Il n'y a plus de doute que le général Warner a refusé la place de Commissaire des Pensions que lui offrait le Président, et que le général du Massachusetts sera nommé à ce poste. La nomination sera probablement rendue publique avant dix jours.

L'agent commercial des Etats-Unis à la Nouvelle-Calédonie.

Washington, 18 septembre.— L'agent commercial dans la Nouvelle-Calédonie, Océan Pacifique du Sud, a fait savoir au Département d'Etat que les forçats qui se trouvent dans l'ancienne colonie sont mis en liberté, à la condition de ne se fixer dans aucune colonie anglaise ou française, et que la majorité d'entr'eux se dirigent sur San Francisco.

L'agent ajoute qu'une proposition est en ce moment devant le Parlement local, dans le but de faire voter mille livres sterling pour faire face aux frais de débarquement à San Francisco. On sait fort bien, en effet, qu'on ne permettrait pas à ces individus de débarquer à Tahiti ou autre port. Le gouvernement offre un subside mensuel de 120 livres sterling au steamer qui s'engagera à faire des voyages réguliers entre Nouméa et Taïti, en destination de San Francisco. Ce projet a pour but de faciliter l'émigration de ces forçats.

Procès intenté contre un consul-général chinois.

Chicago, 18 septembre—Une dépêche de San Francisco, porte ceci:

Un autre procès a été intenté entre Liang Ting Tsen, consul-général de Chine en cette ville.

La plainte a été portée par Ny Woo Goo, de Los Angeles, qui fait des affaires sous la raison commerciale de Sun Chong & Cie.

Il demande le paiement de $17,212, qui sont dûs, allègue-t-on, et n'ont pas été payées depuis deux ans.

Quoiqu'on ne le dise pas, on sait que l'action est basée sur des réclamations de Chinois auxquels cet argent a été accordé par le gouvernement des Etats-Unis et qui aurait dû être payé par le consul-général, à qui la somme avait été confiée.

Le journal World.

New-York, 18 septembre—Une dépêche spéciale d'Atlanta, Gie., au *World* annonce: Le sénateur Gibbs, un véritable "fire eater" de la vieille école, a prononcé aujourd'hui un discours remarquable au Sénat d'Etat de la Georgie, en faveur du rappel de la loi qui interdit aux agents d'émigration d'opérer dans l'Etat. Son but est de faciliter, au contraire, l'émigration de la population de couleur.

Le sénateur Gibbs maintient que l'Etat ne serait nullement ruiné par la perte d'une race qui, émancipée aujourd'hui, ne vaut plus rien comme travail. Le nègre libre, a-t-il dit, n'est pas un bon travailleur. Le nègre émancipé devient inutile et tombe dans le voudouisme barbare.

Le Maire Grant.

New-York, 18 septembre—Le maire Grant a reçu, ce matin, plusieurs lettres émanant de sénateurs et membres de la Chambre, dans lesquelles ceux-ci déclarent qu'ils sont en faveur de New-York comme lieu du World's Fair de 1892.

Le maire John F. Blake, de Canton, Ohio, a mission d'appuyer le choix de la ville de New-York pour le World's Fair.

Le steamer Alberta.

Québec, 18 septembre—Le steamer *Alberta*, arrivé dans ce port de Iloilo, via Singapore, a débarqué à la quarantaine un passager atteint d'une violente attaque de choléra.

Après avoir été complètement fumigué, l'*Alberta* est reparti pour Montréal.

Sentence commuée.

Deer Park, Md., 18 septembre.—Aujourd'hui le Président Harrison a commué la sentence du Dr. Burke Priddy, du District Est du Tennessee, en un an de prison. Il avait été condamné à deux ans d'emprisonnement, pour violation de la loi relative aux pensions.

Légères secousses de tremblement de terre.

Ville de Mexico, 18 septembre, via Galveston—On a ressenti, ces trois derniers jours, plusieurs légères secousses de tremblement de terre pendant la nuit. On n'éprouve aucune inquiétude.

Arrestation d'un voleur.

Pittsburg, 18 septembre — Thomas Conway, propriétaire d'un débit de liqueurs, a été arrêté hier soir, sous l'accusation d'avoir fait partie d'une bande de voleurs, qui, sous le couvert du masque, ont pénétré dans la maison de Mme Alice Harrison, en cette ville, et ont forcé les personnes qui habitaient la maison, au moyen d'allumettes enflammées appliquées aux pieds, à dévoiler l'endroit où était cachée une somme de dix mille piastres, en bons du gouvernement. Conway s'était jusqu'ici soustrait aux recherches de la police, mais a été pris au moment où il essayait de disposer de l'un de ces bons.

Incendie.

Terre Haute, Ind., 18 septembre—Une dépêche spéciale annonce: Un incendie a éclaté hier près de cette ville dans une bâtisse rue Latrobe et a détruit vingt-huit maisons, y compris deux hôtels, deux magasins de meubles, deux pharmacies, deux magasins de modes, le bureau du journal *Standard* et des résidences privées.

Il n'existe pas de département à incendie organisé en cette localité. De sorte que grâce aux seuls efforts des citoyens qu'on est parvenu à se rendre maître du feu.

La perte est évaluée à $50,000. Assurance environ $8,000.

Le feu est est, suppose-t-on, l'acte d'un incendiaire.

Tués par la foudre.

St-Paul, 18 septembre.—Une dépêche nous annonce que vers quatre heures du matin, la foudre est tombée sur une maison située sur la rue Richelieu. Deux personnes ont été tuées et quatre autres étourdies par la commotion.

Guillaume Ravalès et sa femme ont été tués sur le coup. Eugenio Rincoule et sa femme ont été étourdis, et quand ils sont revenus à eux, on s'est aperçu qu'ils avaient tous deux perdu l'ouïe droit.

Ils sont restés dans un état complet d'insensibilité durant une heure.

Ils étaient tous attablés quand la foudre a pénétré par la toiture et les a frappés.

Les Indiens.

St-Louis, 19 septembre—Une dépêche spéciale de Eufaula, Territoire Indien, annonce qu'un grand nombre de tribus indiennes civilisées et non civilisées assistent à une convention actuellement en session dans une ville avoisinante.

M. John Burke, président de la dite Convention, a prononcé le discours d'inauguration. Il conseille à toutes les tribus sauvages d'établir des écoles et des églises.

L'honorable Sanders, des Chickasaws, et le général Matthews, des Cherokees, ont parlé dans le même sens.

Le chef suprême de ces tribus a demandé avec instance, spécialement aux Indiens de la prairie, d'accepter l'éducation, car c'est là leur seul moyen de salut.

ESPAGNE.—CABLES TÉLÉGRAPHIQUES.

—La *Gazette de Madrid* publie un décret autorisant le ministre des colonies à admettre le concours pour la construction et l'immersion de trois câbles télégraphiques qui unissent l'île Luzon avec l'île Panay, celle-ci avec l'île des Nègres, et l'île des Nègres avec l'île Cebu.

Examen de jeunes filles.

Une élève, interrogée sur la Saint-Barthélemy, dit que Charles IX luimême tira sur les Huguenots.

—D'où? lui demande l'examinateur.

—D'une fenêtre du Louvre, puis après un moment de réflexion: ou du Bon Marché!

Auberge de campagne.

Un voyageur se plaint d'avoir été mordu toute la nuit, dévoré par les punaises.

—Dites donc, savez-vous qu'elles sont belles, par ici, les punaises!

L'aubergiste, avec un ton de douce satisfaction.

—On me les a demandées pour les exposer au concours d'animaux gras!

Gaibollard est plongé dans les travaux chimiques les plus difficultueux.

—Ah! disait-il hier, les chasseurs me devront une fière chandelle! Je cherche une poudre qui n'aurait pas de fumée et ne ferait aucun bruit. Au moins, quand ils manqueraient un lapin, on n'ébruiterait pas leur défaite.

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE ne varie jamais. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres poudres de qualité inférieure, sans valeur, mesurées sans le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO. SCHMIDT & ZIEGLER.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.		Départ.	
No 2 Lim. Ex	7:00 am	No 4 Fast Mail	7:00 am
No 6 Coast	2:40 pm	No 6 Coast	2:40 pm
No 1 Fast Mail	7:20 pm	No 2 Lim. Ex.	8:15 pm
No 7, Bay St. Louis, dimanche	9:35 pm	No 8, Bay St. Louis, dimanche	7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen.	11:00 pm	No 2 Passen.	9:15 am
No 3 Chicago		No 4 St-Louis	
N. O. Lim.	7:00 am	and Chic. Ex.	5:00 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express	7:00 am	No 51 California Express	8:00 am
No 54 N. R. R. Local	10:25 am	No 53 B. R. Local	3:50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	11:00 am	No 2 Limited	3:35 pm
No 5 Fast line	6:30 am	No 6 Fast line	7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No 1	9:00 am	No 2	5:00 pm
No 3	5:55 pm	No 4	9:05 am
No 5	10:15 am	No 6	3:50 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Califor.	2:10 pm	No 20 Califor.	11:25 am
No 17 Local	6:55 am	No 18 Local	7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m., 4:00 p.m., 4:50 pm | Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache; 6:30 a.m., 5:00 p.m.

Dimanche seulement—Shell Beach—9:20 am; 10:10 a.m., 3:10 pm | Dimanches seulement—6:00am, 4:00pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS COVINGTON.
Le dimanche.
Arrivée 7:00 pm | Départ 7:30 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée 8.45 am | Départ 4.00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 19 SEPTEMBRE 1889.

Vicksburg—LAURA LEE, à 5 p m
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, 12 m
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m
Bas du fleuve—EXPERIMENT, à 2 p m
Grand Isle—JOE WEBRE, à 8 a m

VENDREDI, 20 SEPTEMBRE 1889.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m
Pointe Houma—MARY Z. COMEAUX, à 11 a m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 12 m
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 a m
Bas du fleuve—EXPERIMENT, à 2 p m

Fleuve et rivières.

Louisville, 18 sept.—La rivière est stationnaire 4 pieds 2 pouces dans le canal, 2 pieds 1 pouces aux chutes. Temps clair et frais.

Wheeling, 18 septembre—La rivière a 2 pieds et monte. Temps clair.

Les Passes.

Port Eads, 18 sept., 6 p m—Vent d'ouest par nord frais. Arrivés hier soir, steamship City of Dallas, capitaine Galt, de Puerto Cortes, via Belize, Hond.

Départs, steamships Gussie pour Bocas del Toro. Louisiana pour New York, Knutsford pour Cork.

Marchés.

Paris, 18 septembre—Rentes trois pour cent 85 francs 52 1/2.

Havane, 18 sept.—Or espagnol 240 à 240 1/4. Change calme. Sucre calme.

New-York, 18 sept.—Cotons calme. Middling Uplands 11 5/16. Middling Orleans 11 9/16. Ventes 497 balles.

Futurs stables à l'ouverture.

Livraisons en septembre 10.52; octobre 10.42; novembre 10.14; décembre 10.06; janvier 10.09; février 10.15; mars 10.20. avril 10.26; mai 10.32; juin 10.39; juillet 10.42.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 18 SEPTEMBRE 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (am) Aransas, Staples, Key West, via Punta Gorda.

ARRIVÉS.

Steamship City of Dallas, Galt, Puerto Cortes, Cortes, via Belize.

BATEAUX A VAPEUR.

Laura Lee, Leathers, Vicksburg.
Alvin, Keane, Bas du fleuve.
Alice LeBlanc, Blanchard, Donaldsonville.
Mary Z Comeaux, Comeaux, Donaldsonville.

EXPORTATIONS.

KEY WEST, VIA PUNTA GORDA—par steamship Aransas—1000 colis indiens.

IMPORTATIONS.

PUERTO CORTEZ VIA BELIZE—par steamship City of Dallas—7000 régimes figues bananes 12,000 bananes 2000 cocos Mackeen Bros.

Arrivages de produits.

VICKSBURG—par steamer Laura Lee—341 balles coton 945 sacs graine coton et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—1756 sacs riz brut et fret assorti.
DONALDSONVILLE—par steamer Alice Le Blanc—1747 sacs riz brut et fret assorti.
DONALDSONVILLE — par steamer Mary Z Comeaux—202 barils sucre 2346 sacs riz brut et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—2 sacs coton 110 sacs riz brut 76 barils sucre et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—1024 balles coton 3 wagons graine coton 271 sacs graine coton 1061 sacs riz brut 286 barils sucre 214 barils mélasse et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—765 balles coton 275 sacs graine coton 283 sacs riz brut et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—203 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1035 balles coton 1963 sacs riz brut 1000 sacs farine graine coton et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—380 balles coton et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—319 balles coton et fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Acculmes
Aransas	Havane	Alger
Amaryllis	Rotterdam	Gretna
Chalmette	New York	Alger
Charleston	Havre	Gretna
Darien	Liverpool	1er dist. 36
Elstow	Havre	rue So
Federation	Brême et Londres	rue So
Fenhall	Port Limon	1er dist. 15
Gladiolus	Havre	rue So
Harlan	Manfeida	Alger
Hutchinson	Havane	Alger
Marseille	Havre	4e dist. 41
Professor	Liverpool	Pie Tvrs
Professor Moore	En réparation	1er dist. 14
Stoneman	Liverpool	2e dist. 10
Tangiers	Progreso	3e dist. 28
Whitney	Galveston	Alger
Wellesley	Tampico	1er dist. 12
West Indian	Liverpool	2e dist. 48
Wm Cliff	Liverpool	1er dist. 27

GOELETTES.

C W Jones	[illegible]	2e dist
Regola	[illegible]	3e dist

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Mar, Hawthorn........parti 14 sept
Steamship New Orleans, Halsey.....parti 15 sept
Steamship El Dorado, Byrne........parti 17 sept

LIVERPOOL.
[illegible — list of steamships, dates 10–19 sept]

LONDRES.
Steamship [illegible]....parti 11 sept

ANVERS.
Steamship [illegible], Macdonald....parti 15 sept
Steamship de Wiz Arnstein........parti 6 sept

HAMBOURG.
[illegible]....parti 13 juin

ST. VINCENT, AP DE VERDE.
[illegible]

CARDIFF.
[illegible]....parti 28 sept

MONTEVIDEO.
[illegible]....parti 30 sept

RIO DE JANEIRO.
[illegible]....parti 26 juillet

PERNAMBUCO.
Steamship [illegible], Wiseman....pte 2 sept

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 20, Dauphine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Pabie et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Bernes et Dauphine.

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

CONFORMÉMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 61	
Primes maritimes	2,723 96	
Primes de rivières	2,792 90	
Primes acquises de 1887		$172,668 47
		57,537 13
Total des primes		$231,220 79
Intérêt, loyers et converstage		116,460 33
		$347,681 02
A déduire—		
Primes non terminées pour 1888	$40,086 78	
Primes remboursées sous cancellation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en faveur de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'assurer cette classe de risques	88,874 81	
Autres primes remboursés	7,082 72	
Réassurances	4,508 85	
		$90,754 80
Revenu net		$156,927 02
A déduire—		
Risques de feu de 1888	$108,101 34	
Risques maritimes de 1888	1,276 48	
Risques de rivières de 1888	519 75	
Pertes payées pour 1888	$104,888 49	
Commissions	38,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	8,150 72	
Frais de cour et honoraires d'avocat	868 67	
Board of Underwriters, Salvage et Corps de Sauvetage	4,082 03	
Dépenses générales, salaires, loyers et escompte	26,322 82	
Profits et pertes	2,884 17	
		$185,306 17
		$1,848 14
A quoi doit être ajouté: Pertes supportées pendant l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,046 63	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	4,078 03	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,075 30	
		$72,200 06
		$73,745 06

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$97,942 71
Primes en cours de collection	30 935 38
Bons de la ville de la Nile-Orléans, bons à primes consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, $120,384 30; St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $900 00	126,484 30
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	38,818 11
Prêts sur demande garantie par titres valables	38,992 67
Billets à recevoir pour primes	4,441 36
Propriétés foncières et meubles de bureau	79,844 55
Warrants de l'Etat	1,222 70
Débiteurs divers	654 32
	$866,154 07
Intérêts échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 52
	$868,330 59

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés	$1,160 79
Pertes ajustées, payables en 1889	13,686 52
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,293 72
	$17,342 33
Surplus net en vue des porteurs de polices	$841,260 06

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JNO. A. MINCHE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FAHEY,
(Sceau.) Notaire.

DIRECTEURS.

W. C. Vincent, [illegible]
[illegible]

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73......CHARTRES......73

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

Les créations de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéro simple ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sont en dessous l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel sont jointes le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 15 OCTOBRE 1889.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assure plus un service plus rapide de la Poste en y envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

Rappelez-vous que les noms des billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, émis en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme à garde invariablement par M. A. DAUPHIN, Président endossés par les Généraux BEAUREGARD et EARLY, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nile-Orléans, où ce qui concerne le paiement des lots. Nous avouons en cour AUCUN...

Tous les soi-disant "Supplements", "Original Little Louisiana" ou autres publications, avec Tirage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sans des noms lancés, constituent autant de tentatives dirigées à tromper le public par de faux prétextes, ces entreprises frauduleuses n'ayant d'autre but que de gagner...

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. B. Lefevre vs Henry A. Menard, veuve Louis Coumier.

(No 9,099 du Dossier de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. B. Alcée Gauthreaux, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et par le dit ex shérif à Thomas Duffy, ex shérif civil de la Paroisse d'Orléans, transféré, et à moi transféré par le dit Thomas Duffy, et lequel dit procès a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du docket de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Cour mercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'île No vingt-[illegible], bornée par les rues Canal, Jackson, Roman et Prieur, et mesurant en mesure américaine, environ vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds de profondeur, étant une partie du lot No douze et contigu au lot No 11; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages à simple corps de logis connue comme le No 378.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17,24—oct 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. B. Bourbon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port en l'avenue Hagan, désignés par les numéros trente et quatorze, et mesurant comme suit: Trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante-sept pieds deux pouces et cinquante-quatre lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Maria F. Schumert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,788—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant en mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Toulouse, sur cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur, ensemble avec cent trente trois actions de cent piastres chacune du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées et portant contre la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur paiera comptant la somme de cinq cent cinquante deux piastres, avec dix pour cent d'intérêt sur la somme, à partir du premier mai 1877 jusqu'à paiement, et une autre somme de deux mille cinq cent cinq piastres, avec intérêt sur la dite somme [illegible]; à savoir: avec huit pour cent d'intérêt par an sur $66 50 à partir du 1er décembre 1876 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $66 50, sur cette dernière somme à partir du 1er décembre 1877, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $281 00 à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00, à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1888, ensemble avec les frais et les charges du procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de plus assumera le résidu de la dette hypothécaire du fonds qui n'est pas encore dû, mais payable à être donnée conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de dix mille cinq cent quatre-vingt piastres et assumera en outre toutes les obligations d'un actionnaire à ce de la dite Banque des Citoyens conformément à sa charte et ses lois, et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, doit être payée comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Buck et als vs. Mme Jeannette Seligmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,711.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, enfin tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 209, borné par les rues Perdido, Gravier, Dryades et Sud Remparts, à droite par le No 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant l'honorable Hughes, ancien notaire de cette ville, le 10 novembre 183[illegible], et mesurant en pieds américains, trente-un pieds (31) onze (11) pouces et cinq (5) lignes de façade rue Perdido, sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent-dix-sept (117) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes ou moins.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—L'acquéreur devra payer comptant une somme suffisante à solder la réclamation des demandeurs, c'est-à-dire: la somme de cinq cents dollars ($500) avec 8 pour cent d'intérêt par an depuis le 14 juillet 1888 jusqu'à paiement; cinq dollars ($5), frais de protêt de l'acte hypothécaire; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la somme totale du principal et de l'intérêt et dessus mentionnés, des taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera proportionnellement au montant de deux billets à recevoir, chacun pour la somme de douze cent cinquante dollars [1250], datés du 14 juillet 1888, et payables respectivement deux et trois ans après leurs dates, aussi garantis par une hypothèque sur la propriété précédemment décrite.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Héritiers Thérèse Duranne et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,687.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Chartres (anciennement Condé), Ursulines, Royale et St-Philippe, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro trois sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 23 janvier 1845 déposé à l'étude de L. Hermann ancien notaire; le dit lot mesure, à la mesure américaine, suivant le dit plan trente-huit pieds huit pouces, cinq lignes de face sur la rue St-Philippe sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Chartres, par les lots appartenant ou ayant appartenu à MM. B. Brugier et S. Dufossat, dans le fond par le lot numéro deux et sur le côté vers la rue Royale par la propriété de J. Gleises. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées en reposant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions. — L'acquéreur paiera comptant la somme de quatre cents piastres ($400) avec dix pour cent d'intérêt depuis le 1er janvier 1882 jusqu'à parfait paiement, et en plus la somme de douze cent quatre vingts piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant, à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1888. Le tout jusqu'à parfait paiement, avec tous les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété. L'acquéreur en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds, non encore due, mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille neuf cent vingt piastres, l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant la charte et ses lois, et la balance, s'il y en a au prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 août—20 27—3 10 17 21 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée rue Tremé, entre St-Charles et Carondelet, (la rue à l'heure dite mise sous Quatorzième.)

Zachary T. Black vs J. C. B. Williams

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 27,616—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 21 septembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Apollon, St-Charles, Treizième et Quatorzième et désigné par le No [illegible] sur un plan annexé à un acte passé en l'étude de Theodore Guyol, notaire, le 12me jour du mois d'avril 18[illegible]. Ledit terrain mesure trente pieds de façade rue Treizième, sur cent vingt-six de profondeur, entre lignes égales et parallèles, et fut acquis par le défendeur de Mme Evira Charlotte King, veuve de feu William E. Williams, ce même, en vertu d'un acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, le 30me jour du mois de mai 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 août—21 28—sept 4 11 18 21.

Succession de Gaspar Wild.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,[illegible]. — Dit[illegible] — Attendu que Mme Veuve Elisabeth Wild, veuve de Gaspar Wild, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gaspar Wild, décédé intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

A. LUMINAIS,
Greffier.
6 sept—6 13 17

L'Abeille
NOUV[illegible]
VENDREDI
PRIX

Un an....
Six mois
Trois mois
Un mois

Pour les [illegible]

Par Henry [illegible]
No 86 rue du [illegible]
de Bottes [illegible]

Les [illegible]

Au [illegible] fixé sur l'[illegible] ris, le [illegible] *Review*, de [illegible] les forts [illegible] velle défense avis. Inutile été faite du [illegible] partie, sur la mont [illegible] major [illegible] qu'on tire l'[illegible] moins une [illegible] tique.

Le rôle [illegible] l'histoire de [illegible] imposé, [illegible] de défense [illegible] n'y a-t-il pas, plo de [illegible] aussi [illegible] entourée, [illegible] 1870-71, la [illegible] françaises.

Paris [illegible] en 1840. Il y détachés, qui [illegible] Tonceinte [illegible] ligne de forts, [illegible] longtemps que [illegible] à 9 kilomètres mée d'invasion [illegible] dées par [illegible] tions que les [illegible] en 1870.

Ces travaux groupes [illegible] et sud-est, V[illegible] au nord, sont [illegible] tant de [illegible] abriter 150, actuel des [illegible] mbres. Au naturelles de [illegible] à la [illegible] Seine, que la forte a été [illegible] l'achèvement [illegible] défense [illegible] pour couvrir la et quand ces Longjumeau, [illegible] Sembleau.

L'écrivain qu'il a pu les d'un type [illegible] Thiers. [illegible] à un tracé sorte, épais de 6 à 7, des [illegible] de 30 pieds traverses de [illegible] sur le rempart veaux forts. [illegible] maçonnerie, des fossés; rien [illegible] des canons [illegible] rapet et montés là, une énorme [illegible] sur son [illegible] de [illegible] pouces des 14 [illegible] pièce paraît [illegible] sur chaque [illegible] devant une [illegible] gées.

Tout cela [illegible] menses. On [illegible] milliards et [illegible] sonnés par [illegible] forts français frontière de [illegible] anglais, il est [illegible] stupéfiants [illegible] sans rester [illegible] courante est au

Le côté faible [illegible] sens, est, d'[illegible] mètre limité par une garnison [illegible] due. Si l'on [illegible] posée par [illegible] 1,200 hommes [illegible] place forte, on 000 soldats passive de Paris [illegible] garde des [illegible]

Etant donnée l'armée [illegible] c'est là une imperfection [illegible] tique anglais, trouées qui [illegible] des forts 15 kilomètres, fort de [illegible] de Palaiseau; la reste encore, au Seine et de [illegible] verte au delà [illegible] frontière de l'est tion de la forme [illegible] fense élevés au tour de l'article, tieux de la prudent fout un [illegible] vià que la [illegible] plus favorable à fense, fera [illegible] faible et [illegible]

Il convient, que dans leur fortifications de vestissement à Vingt corps d'[illegible] 600,000 [illegible] trop pour une les calculs de alors que 230 réaliser en 1870.

Le critique s'essaye point, que ferait, le [illegible] [illegible] France une [illegible] la nouvelle [illegible] ment ces trois sera pour elle [illegible]

Le Récurateur [illegible] dernière coupe.

ALLEMAGNE
[illegible] article de [illegible] qu'il se [illegible] à l'alliance de [illegible] à craindre [illegible] de la France et [illegible] Allemagne [illegible]